



## CONSULAT GENERAL DE FRANCE A ABIDJAN

### DEMANDE DE VISA COURT SEJOUR (moins de 3 mois) POUR RAISONS MEDICALES

- **Le dossier doit comporter 2 jeux de documents** : un jeu d'originaux et l'autre jeu contenant uniquement les photocopies au format A4.
- **Document ou photocopie manquant = dossier incomplet = refus de visa**
- Frais de dossier : 40.000 FCFA (montant exact en francs CFA), gratuit pour les enfants de moins de 6 ans.
- La comparution personnelle est obligatoire lors du dépôt du dossier **et** du retrait du visa.
- La présentation d'un dossier complet n'entraîne pas nécessairement la délivrance du visa. En outre, des documents supplémentaires à la liste ci-dessous pourraient être demandés.
- **Formulaire non rempli = accès refusé au service des visa = prendre un nouveau rendez-vous**

#### Liste des documents à présenter dans l'ordre suivant :

1)	1 formulaire de demande de visa de <b>court séjour</b> dûment rempli et signé
2)	2 photographies d'identité <u>récentes en couleurs sur fond blanc</u> : 3.5/4.5 cm dont une collée sur le formulaire à l'emplacement indiqué.
3)	Passeport ayant au minimum 3 mois de validité après la fin du séjour en France + photocopie de la page d'identité et de celles où figurent, le cas échéant, le dernier visa et les cachets d'entrée et de sortie du territoire français.
4	<b>Situation personnelle</b> <u>Pour les personnes mariées, divorcées ou veuves</u> : présentation du livret de famille original + photocopie avec, le cas échéant, les pages concernant les enfants dans le dossier ; <u>Pour les célibataires</u> : acte de naissance et ceux des enfants s'il y a lieu ; <u>Pour les enfants mineurs</u> : autorisation parentale du père <b>et</b> de la mère (signatures légalisées), copie intégrale de l'acte de naissance ou du livret de famille prouvant la filiation + certificat scolaire (année en cours) et, si le visa est sollicité pendant l'été, la réinscription pour l'année scolaire suivante.
5)	<b>Justification du motif du séjour</b> : accord de l'établissement hospitalier français pour l'admission du malade et attestation des autorités médicales ivoiriennes précisant que la pathologie invoquée ne peut être traitée sur place (une contre expertise d'un médecin choisi par le consulat général peut être exigée)
6	<b>Justificatif de la prise en charge des frais médicaux</b> correspondant au devis établi par l'établissement hospitalier. Pour une hospitalisation dans un hôpital public en France : preuve du devis acquitté.
7)	<b>Justification de la situation socio-professionnelle et des ressources</b> : <u>Pour les salariés</u> : certificat de travail, attestation de congés, 3 derniers bulletins de salaire ou relevés bancaires et carte C.N.P.S <u>Pour les retraités</u> : carte de pensionné et 3 derniers bulletins de pension <u>Pour les commerçants ou entrepreneurs</u> : inscription au registre du Commerce (authentifiée au Greffe du Tribunal de 1ère Instance d'Abidjan), relevés bancaires, preuves de domicile (factures C.I.E., SODECI, CI-TELECOM) <u>Pour les professions libérales</u> : inscription à l'ordre professionnel, carte professionnelle et relevés bancaires récents
8)	<b>Justificatif de moyens d'existence suffisants pour la durée du séjour hors frais d'hospitalisation</b> : <b>minimum de 32,5 Euros par jour si invitation par un particulier ou 65 € par jour si hébergement à l'hôtel</b> L'origine des ressources doit être démontrée.
9)	<b>Justificatifs d'hébergement hors hospitalisation (pré-opératoire ou convalescence)</b> : <u>Hébergeant en France</u> : attestation d'accueil délivrée par la Mairie (en original + une photocopie) accompagnée de la copie de la carte d'identité ou du titre de séjour de l'hébergeant, des justificatifs de ressources de l'hébergeant (avis d'imposition, 3 derniers bulletins de salaire) et du justificatif de domicile (facture EDF, téléphone ou contrat de bail) <u>Hébergement à l'Hôtel</u> : réservation confirmée <u>Le demandeur est locataire ou propriétaire d'un logement en France</u> : copie du bail ou du titre de propriété, taxe foncière ou taxe d'habitation récente.
10)	<b>Justificatifs du retour</b> : attestation de réservation du billet d'avion aller <b>et</b> retour
11)	<b>Assurance voyage</b> (maladie et rapatriement) couvrant <u>la période de validité du visa sollicité</u> et valable dans tous les <u>Etats de l'espace Schengen</u>

Le service des visas reçoit exclusivement sur rendez-vous pris auprès du  
Centre d'appels AFRICATEL TEL 20.21.60.99.

Vous pouvez prendre rendez-vous jusqu'à trois mois avant le départ envisagé  
Pour plus d'infos, consultez le site de l'ambassade [www.ambafrance-ci.org](http://www.ambafrance-ci.org)